



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Projets d'agglomération : moyens supplémentaires pour les infrastructures de transport

Berne, 26.02.2014 - Le Conseil fédéral entend poursuivre l'amélioration des transports dans 36 villes et agglomérations. Il propose donc au Parlement de libérer 1,68 milliard de francs pour la mise en œuvre de projets d'agglomération dits de deuxième génération. Ces projets sont axés sur une planification coordonnée de l'urbanisation et des transports et sur une meilleure coordination des différents moyens de transport dans les régions urbaines.

En 2006, la Confédération a mis à disposition 6 milliards de francs du fonds d'infrastructure pour l'amélioration des infrastructures de transport des villes et agglomérations. La même année, le Parlement a libéré 2,56 milliards de francs pour des projets urgents et prêts à être réalisés dans le domaine du trafic d'agglomération. En 2010, il a mis à disposition un montant supplémentaire de 1,5 milliard pour la première génération de projets d'agglomération « Transports et urbanisation ». Le Conseil fédéral a décidé lors de sa séance d'aujourd'hui de proposer au Parlement de soutenir à partir de 2015 à hauteur de 1,68 milliard de francs 36 projets d'agglomération de la deuxième génération.

Le rapport coûts-utilité est l'élément décisif

41 projets d'agglomération de la deuxième génération, représentant vingt milliards de francs d'investissements, ont été soumis à l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Les besoins des agglomérations dépassaient donc de beaucoup les moyens fédéraux disponibles. La sélection de la Confédération s'appuie sur une analyse menée selon les quatre critères fixés par la législation : les projets doivent améliorer la qualité du système de transports, promouvoir le développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti, réduire les atteintes à l'environnement et la consommation des ressources, accroître la sécurité du trafic. De plus, il faut que les mesures envisagées soient prêtes à être réalisées et financées avant 2019.

La taille des agglomérations bénéficiant du montant de 1,68 milliard de francs varie des plus grandes aux plus petites (voir la liste en annexe). La Confédération assume trente à quarante pour cent des coûts des projets d'infrastructures de transport.

Un instrument central de planification et de mise en œuvre coordonnées

Les projets d'agglomération constituent un pilier important de la politique des agglomérations de la Confédération et du développement territorial durable de la Suisse. Ils visent une planification coordonnée de l'urbanisation, de la gestion du paysage et des transports dans les espaces urbains. L'un des objectifs est également la coordination entre transports publics, transports individuels motorisés et déplacements à pied et à vélo. Les projets d'agglomération exigent en outre que les cantons, les villes, les communes, et en partie les régions limitrophes des pays voisins travaillent ensemble et que la population participe à un degré approprié.

Financement futur par un fonds

La réserve restante pour les futurs projets d'agglomération (à partir de 2019) est d'environ 250 millions de francs. Ces moyens ne suffiront pas pour les nouvelles générations de projets. Avec le nouveau Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), le Conseil fédéral entend donc assurer le cofinancement futur du trafic d'agglomération. Il a lancé aujourd'hui une consultation en ce sens. Les projets d'agglomération pourront ainsi être garantis à long terme.

Adresse pour l'envoi de questions:

Jürg Blattner
Chef de la section Politique des agglomérations
Tél. +41 31 322 40 55 (Communication)
juerg.blattner@are.admin.ch

Auteur:

Conseil fédéral

Internet: <http://www.admin.ch/br/index.html?lang=fr>⁽¹⁾

Secrétariat général DETEC

Internet: <http://www.uvek.admin.ch/index.html?lang=fr&>⁽²⁾

Office fédéral du développement territorial

Internet: <http://www.are.admin.ch/index.html?lang=fr>⁽³⁾

Données en annexe:

[Coût par projet d'agglomération \(pdf, 25kb\)](#)⁽⁴⁾ 

Références supplémentaires:

[ARE: Projets d'agglomération Transports et urbanisation](#)⁽⁵⁾ 

Tous les liens de cette(s) page(s)

1. <http://www.admin.ch/br/index.html?lang=fr>
2. <http://www.uvek.admin.ch/index.html?lang=fr&>
3. <http://www.are.admin.ch/index.html?lang=fr>
4. <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/33924.pdf>
5. <http://www.are.admin.ch/themen/agglomeration/00626/01680/index.html?lang=fr>

Les autorités fédérales de la Confédération suisse

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

<http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr>



Coût par projet d'agglomération

Projet d'agglomération	Montant maximal (en millions de francs, état des prix en 2005, hors ren- chérissement et TVA)
Zürcher Oberland	33,02
Winterthur	109,81
Zürich Glatttal	92,92
Limmattal	82,91
Langenthal	11,89
Berne	304,62
Biel/Bienne	5,76
Berthoud	5,74
Thoune	10,42
Lucerne	32,26
Nidwald	3,53
Zoug	20,50
Fribourg	23,24
Aareland	58,52
Soleure	18,84
Bâle	84,94
Schaffhouse	24,94
Saint-Gall-Arbon-Rorschach	78,85
Werdenberg-Liechtenstein	7,80
Obersee	29,07
Will	23,98
Coire	10,93
Aargau-Ost	49,11
Frauenfeld	9,52
Kreuzlingen-Constance	5,27
Bellinzone	18,60
Locarno	11,66
Lugano	31,23
Mendrisiotto	9,85
Lausanne-Morges	185,48
Yverdon	10,94
Brigue-Viège-Naters	20,42
Sion	29,25
RUN (Réseau urbain neuchâtelois)	16,63
Grand Genève (Projet franco-valdo-genevois)	204,07
Delémont	4,80
Total	1681,32



Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Le Conseil fédéral ouvre la consultation sur le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)

Berne, 26.02.2014 - Le Conseil fédéral entend uniformiser le financement du rail et de la route. Pour ce faire, il propose de créer par voie constitutionnelle un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, illimité dans le temps, sur le même modèle que le fonds d'infrastructure ferroviaire, et de l'alimenter avec les recettes actuelles et de nouveaux prélèvements. Le produit de l'impôt sur les véhicules automobiles et une adaptation partielle au renchérissement de la surtaxe sur les huiles minérales devraient permettre de couvrir le déficit prévisible. Le programme de développement stratégique des routes nationales présente les travaux d'extension et les accroissements de capacité qui seront financés par ce biais d'ici 2030. Le projet est désormais en consultation.

Depuis 1960, le volume de trafic sur le réseau des routes nationales a été multiplié par cinq, et même davantage. La plupart des tronçons autoroutiers construits dans les années 60 et 70 doivent aujourd'hui faire face à un nombre de véhicules nettement supérieur à la capacité initialement prévue, ce qui met les infrastructures à rude épreuve, augmente les coûts d'exploitation et d'entretien et donne lieu à des problèmes de circulation, en particulier dans les villes et les agglomérations.

En outre, la hausse des dépenses s'accompagne d'une baisse des recettes : la tendance au développement de véhicules moins gourmands, qui est en soi positive, entraîne une diminution des recettes de l'impôt sur les huiles minérales. En conséquence, un déficit annuel de l'ordre d'1,2 milliard de francs se profile à partir de la fin 2017 si l'on entend financer plus que la simple conservation du réseau existant.

En instituant le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, le Conseil fédéral souhaite d'une part remédier aux lacunes structurelles et, d'autre part, créer les conditions nécessaires à un financement sur le long terme. A l'avenir, l'ensemble des tâches liées aux routes nationales, l'entretien et les mesures visant à améliorer les infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations seront financées par une caisse commune. A cet effet, l'actuel fonds d'infrastructure sera étendu et réorganisé. Le FORTA permettra non seulement d'améliorer la fiabilité de la planification et des réalisations, mais également d'accroître la transparence. De surcroît, les enchevêtrements disparaîtront. Le FORTA sera inscrit dans la Constitution et illimité dans le temps. A l'instar du fonds d'infrastructure ferroviaire, le fonds sera directement alimenté par les recettes à affectation obligatoire actuelles (surtaxe sur les huiles minérales, vignette) et à venir (quote-part de l'impôt sur les véhicules automobiles, contributions forfaitaires pour les véhicules à propulsion alternative). Afin de combler le déficit, le Conseil fédéral mise également sur d'autres mesures, tant du côté des recettes que de celui des dépenses.

Mesures concernant les recettes

Le Conseil fédéral propose d'adapter partiellement au renchérissement la surtaxe sur les huiles minérales et d'affecter désormais au fonds une quote-part des recettes de l'impôt sur les véhicules automobiles provenant de la caisse fédérale.

A cet effet, il met en consultation deux options, tel qu'il a été décidé en juin 2013 :

- option principale : augmentation de la surtaxe sur les huiles minérales de 15centimes par litre pour la porter à 45 centimes par litre et attribution des deux tiers de l'impôt sur les véhicules automobiles au maximum (recettes: respectivement 683 et 266millions de francs);
- option secondaire : augmentation de la surtaxe sur les huiles minérales de 12centimes par litre pour la porter à 42 centimes par litre et attribution de l'intégralité ou d'une partie de l'impôt sur les véhicules automobiles (recettes: respectivement 546 et 400millions de francs).

Autre mesure qui devrait prendre effet à partir de 2020 : une contribution forfaitaire au financement de l'infrastructure routière applicable aux véhicules électriques et à ceux dotés d'une technologie de propulsion alternative, lesquels sont toujours plus nombreux. Enfin, le projet propose d'adapter périodiquement les recettes au renchérissement.

Mesures concernant les dépenses

Dans le domaine des routes nationales, il est indispensable de réaliser des gains d'efficacité et

des économies, mais aussi d'ajourner et d'étaler certaines dépenses. Les contributions aux mesures visant à améliorer les infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations seront certes pérennisées et maintenues à un niveau élevé, mais elles devront également être échelonnées dans le temps.

Programme de développement stratégique (PRODES)

Afin de préserver et d'améliorer le fonctionnement du réseau des routes nationales, des travaux d'extension et des accroissements de capacité sont nécessaires. A l'avenir, ils seront regroupés dans un programme de développement stratégique des routes nationales (PRODES). A l'heure actuelle, ce dernier renferme tous les projets qui faisaient partie du programme d'élimination des goulets d'étranglement (PEG). La première étape de réalisation, jusqu'à l'horizon 2030, englobe des projets pour un montant de 6,6 milliards de francs, sachant que le Parlement a d'ores et déjà libéré des crédits ad hoc chiffrés à 2,6 milliards de francs ou reçu des demandes en ce sens qui feront l'objet de discussions. Le Conseil fédéral soumettra au Parlement un message en général tous les quatre ans. Le Parlement pourra se prononcer sur les projets et sur d'autres étapes, aussi bien dans le cadre du PRODES que pour les projets d'agglomération.

Le financement spécial pour la circulation routière (FSCR) est maintenu pour les autres tâches, notamment pour les contributions aux routes principales versées aux cantons. Il fait partie intégrante du budget de la Confédération et il est alimenté par le produit de l'impôt sur les huiles minérales.

Dans le cadre de la consultation en cours, les cantons, les partis politiques, les associations faitières et les autres milieux intéressés sont invités à donner leur avis sur les propositions du Conseil fédéral.

Adresse pour l'envoi de questions:

Office fédéral des routes (OFROU)
Service de presse : +41 31 324 14 91

Auteur:

Conseil fédéral

Internet: <http://www.admin.ch/br/index.html?lang=fr>⁽¹⁾

Secrétariat général DETEC

Internet: <http://www.uvek.admin.ch/index.html?lang=fr&>⁽²⁾

Office fédéral des routes OFROU

Internet: <http://www.astra.admin.ch>⁽³⁾

Références supplémentaires:

[OFROU: FORTA](#)⁽⁴⁾ 

Tous les liens de cette(s) page(s)

1. <http://www.admin.ch/br/index.html?lang=fr>
2. <http://www.uvek.admin.ch/index.html?lang=fr&>
3. <http://www.astra.admin.ch>
4. <http://www.astra.admin.ch/themen/06035/06041/06400/index.html?lang=fr>

Les autorités fédérales de la Confédération suisse

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

<http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr>



Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Deuxième message relatif au programme d'élimination des goulots d'étranglement du réseau des routes nationales

Berne, 26.02.2014 - Dans le deuxième message relatif au programme d'élimination des goulots d'étranglement (PEG) du réseau des routes nationales, le Conseil fédéral propose au Parlement d'investir 995 millions de francs dans les tronçons Genève Aéroport-Le Vengeron, Luterbach-Härkingen et Andelfingen-Winterthour. Par ailleurs, des mesures supplémentaires doivent être mises en œuvre dans le secteur de Crissier pour un montant de 40 millions de francs. Dans le cadre du premier message, une enveloppe de 1,4 milliard de francs a déjà été débloquée. Au total, le montant consacré à l'élimination des goulots d'étranglement du réseau des routes nationales s'élève à 5,5 milliards de francs.

Au cours des 20 dernières années, le trafic a plus que doublé sur les routes nationales, qui atteignent les limites de leur capacité sur de nombreux tronçons. Pour maintenir le réseau en état de fonctionnement, il est nécessaire d'éliminer les engorgements les plus graves. Un montant de 5,5 milliards de francs est réservé à cet effet dans le fonds d'infrastructure. Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un programme d'élimination de ces goulots d'étranglement, de le reconduire tous les quatre ans et de solliciter les ressources financières nécessaires.

En 2009, dans le premier message relatif au PEG, le Parlement a approuvé l'allocation d'environ 1,4 milliard de francs aux travaux d'élargissement à six voies des tronçons Härkingen-Wiggertal, Blegi-Rütihof ainsi qu'au contournement nord de Zurich et à l'élimination du goulet de Crissier. Dans le deuxième message adopté aujourd'hui, le Conseil fédéral propose au Parlement d'approuver définitivement trois autres projets et de leur allouer les moyens requis. Il s'agit des travaux d'élargissement des tronçons Genève Aéroport-Le Vengeron, Luterbach-Härkingen et Andelfingen-Winterthour. Leur coût s'élève à 995 millions de francs (indice des prix 2005 ; soit environ 1,2 milliard de francs en fonction de l'indice des prix 2012, TVA incl.). Par ailleurs, 40 millions supplémentaires devraient être approuvés en vue de financer d'autres mesures d'élimination des goulots d'étranglement dans le secteur de Crissier.

Mesures d'élimination des goulots d'étranglement sur 100 kilomètres

Dans le deuxième message relatif au PEG, le Conseil fédéral présente également les travaux d'élargissement qui devraient être financés par les quelque 3 milliards de francs restants. Il s'agit de projets concernant les régions de Bâle, Berne, Genève, St-Gall et Winterthour ainsi que le secteur de Zurich aéroport. L'ensemble des moyens disponibles permettra de désengorger au moins 100 kilomètres de routes fortement surchargés. Reste que malgré ces améliorations, les embouteillages vont continuer de s'aggraver : en l'absence de mesures supplémentaires, l'augmentation de la mobilité entraînera d'ici à 2030 la saturation régulière de plus de 400 kilomètres de routes nationales. Les engorgements les plus graves surviendront dans les grandes villes et agglomérations en raison de la superposition du trafic suprarégional et du trafic d'agglomération.

Fonds d'infrastructure et futur financement

Créé en 2008, le fonds d'infrastructure (FINfr) est limité à 20 ans.
Le FINfr finance :

- l'achèvement du réseau des routes nationales
- l'élimination des goulots d'étranglement du réseau des routes nationales
- les contributions destinées aux infrastructures de transport dans les villes et dans les agglomérations
- les contributions destinées aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques.

Le crédit d'ensemble s'élève à 20,8 milliards de francs, dont 5,5 milliards seront affectés à l'élimination des goulots d'étranglement du réseau des routes nationales.

Le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) proposé par le Conseil fédéral est une extension du fonds d'infrastructure. Au même titre que le fonds d'infrastructure ferroviaire, il sera inscrit dans la Constitution, illimité dans le temps, et financera aussi l'exploitation et l'entretien du réseau des routes nationales.

Dans le cadre du FORTA, tous les projets d'extension seront transférés dans le programme de développement stratégique des routes nationales (PRODES). En règle générale tous les quatre ans, le Conseil fédéral soumettra au Parlement un message qui rendra compte de la mise en œuvre, du volume et de la hiérarchisation des autres projets.

Adresse pour l'envoi de questions:

Service de presse de l'Office fédéral des routes (OFROU)
+41 31 324 14 91

Auteur:

Conseil fédéral

Internet: <http://www.admin.ch/br/index.html?lang=fr>⁽¹⁾

Secrétariat général DETEC

Internet: <http://www.uvek.admin.ch/index.html?lang=fr&>⁽²⁾

Office fédéral des routes OFROU

Internet: <http://www.astra.admin.ch>⁽³⁾

Données en annexe:

[Feuille d'information: Élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales \(pdf, 91kb\)](#)⁽⁴⁾ 

[Carte \(pdf, 67kb\)](#)⁽⁵⁾ 

Références supplémentaires:

[OFROU: Elimination des goulets d'étranglement](#)⁽⁶⁾ 

[Communiqué de presse du 26.06.2013](#)⁽⁷⁾ 

Tous les liens de cette(s) page(s)

1. <http://www.admin.ch/br/index.html?lang=fr>
2. <http://www.uvek.admin.ch/index.html?lang=fr&>
3. <http://www.astra.admin.ch>
4. <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/33919.pdf>
5. <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/33922.pdf>
6. <http://www.astra.admin.ch/autobahnschweiz/03002/index.html?lang=fr>
7. <http://www.astra.admin.ch/dokumentation/00109/00113/00491/index.html?lang=fr&msg-id=49444>

Les autorités fédérales de la Confédération suisse

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

<http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr>